

Révision du PPA de Grenoble - 2020

Compte-rendu du COPIL sur le périmètre et les objectifs du PPA3 de Grenoble

24/11/2020

1. Participants

Dans le contexte de la pandémie du covid19, la réunion s'est déroulée en visioconférence via ZoomPro. Une cinquantaine de personnes étaient présentes et ont pu participer aux échanges (liste des invités en PJ). La réunion était présidée par monsieur le Préfet, et les intervenants étaient les suivants :

Prénom / NOM	Structure
Corinne THIEVENT Mathias PIEYRE	DREAL – UD 38
Véronique STARC Gladys MARY	Atmo Auvergne Rhône Alpes
Véronique POIROT	DDT 38
Benoit BULLIOT Lena DELUGIN	ICARE

2. Ordre du jour

- Valider le périmètre du PPA3
- Se fixer les objectifs
- Définir la gouvernance du PPA3
- Présenter la méthodologie pour les ateliers

3. Synthèse des échanges

Trois diaporamas ont été présentés et sont annexés à ce compte-rendu. Ils sont précis et complets, ainsi leur contenu n'est pas reporté dans le compte-rendu.

3.1. Introduction par monsieur le Préfet

Le Préfet a rappelé l'enjeu fort que représente la qualité de l'air (114 décès par an, 10 fois plus que les décès route) et a souligné que le PPA était un outil local majeur pour permettre des actions coordonnées afin de réduire la pollution de fond et définir une stratégie territoriale efficace pour respecter les normes en vigueur. Il souligne donc l'importance de poursuivre l'élaboration du PPA3 malgré le contexte sanitaire actuel.

3.2. Présentation de la DREAL

Les présentations du calendrier d'élaboration du PPA3 et du bilan du diagnostic territorial n'ont pas fait l'objet de questions.

3.3. Présentation des enjeux qualité de l'air sur le territoire par ATMO AuRA

Cette présentation a soulevé les points suivants :

- le changement de répartition de l'ozone entre 2020 et 2027 : ceci s'explique par une modification des proportions des précurseurs de l'ozone, induisant une production d'ozone plus forte dans les centre-villes ;
- le choix des valeurs OMS : la DREAL a rappelé l'importance de les prendre en compte dans le PPA3 ; en effet, les Etats membres se sont alignés sur les valeurs OMS concernant les particules fines, le 5 mars 2020 et cela fait clairement partie de la stratégie eau-air-sol ;
- la contribution de l'ammoniac agricole sur les concentrations de particules fines : le détail technique des émissions par secteur sera abordé lors des ateliers ;
- la définition de l'impact sanitaire de chaque polluant pour établir une stratégie de hiérarchisation des polluants cibles : la participation de l'Agence Régionale de Santé permettra d'apporter des éléments sur ce point ;
- les actions retenues dans la modélisation du scénario tendanciel 2027 : les hypothèses sont données en annexe du présent compte-rendu ;

3.4. Présentation et choix du périmètre du PPA3

Cette présentation avait pour but de proposer l'adoption du choix n°2 du périmètre, c'est-à-dire le périmètre du SCoT. Cela a soulevé les points suivants :

- Problématique de l'ozone et du chauffage au bois sur les territoires de montagne, pourtant écartés du PPA : même si ces territoires sont exposés, la DREAL rappelle que ces derniers sont peu contributeurs pour les polluants précurseurs de l'ozone (Nox et COV). La très grande majorité de ces émissions ont lieu dans l'agglomération et plus largement sur le

périmètre proposé pour le PPA3. Les actions de réduction dans le cadre du nouveau PPA permettra à terme une amélioration de la situation dans les territoires de montagne.

- L'intérêt d'avoir un périmètre plus ou moins grand : plus le périmètre est large plus les effets sont importants, mais moins le pilotage et le suivi des actions sont possibles.
- l'intégration des territoires de montagne qui ont une forte interaction avec la métropole, le Grésivaudan et le Pays voironnais, notamment via les déplacements : le Préfet rappelle qu'il convient de perfectionner les actions déjà existantes sur les territoires déjà membres avant d'étendre démesurément le périmètre du PPA et diluer les actions. Le PPA n'est pas le seul outil pour l'amélioration de la qualité de l'air, les PCAET et les CTE sont dans ce cas plus adaptés ;

La majorité des participants qui s'est prononcée était favorable au périmètre 2. Celui-ci est adopté.

3.5. Présentation et proposition des objectifs du PPA3

Cette présentation a soulevé les points suivants :

- l'absence de levier local pour diminuer les concentrations en ozone : un plan ozone existe effectivement au niveau régional . Sur le plan local, il faudra néanmoins s'intéresser aux précurseurs de l'ozone, à savoir les NOx et les COV. U;
- la relation émission/ exposition aux particules fines : le respect des valeurs OMS en émission d'un polluant n'induit pas l'absence totale d'exposition de la population à ce polluant ;
- l'intégration d'un objectif sur les émissions de NH3 contributeur en PM : cela concerne le secteur de l'agriculture. La chambre agriculture travaille déjà sur ce sujet mais cela reste complexe et long ;
- la prise en compte des pesticides dans l'air : a priori non retenu car non réglementaire ;

La majorité des participants qui s'est prononcée était favorable aux objectifs présentés.

3.6. Gouvernance et déroulement des prochaines étapes

Lors de cette présentation, il a été rappelé le rôle clé de la communication et de la sensibilisation du public dans le PPA3, en accord avec la stratégie régionale eau-air-sol.

Cette présentation a soulevé les points suivants :

- l'importance de la communication : il serait opportun que les communes s'approprient cet enjeu puisqu'elles ont un impact direct sur les populations – le préfet insiste sur ce point qui a fait défaut sur les PPA précédents ;
- la stratégie régionale « eau-air-sol » demande une gouvernance partagée du PPA ;
- il est indispensable de prendre en compte les volets économique et sanitaire dans le choix des actions du PPA : une analyse multicritère est effectivement prévue et sera abordée dans les ateliers ;
- certains secteurs ont été oubliés dans la présentation : il convient d'ajouter des ateliers transversaux spécifiques à la communication et la sensibilisation, et de préciser dans quels ateliers seront abordés le tourisme et le brûlage des déchets verts.

3.7. Conclusion par monsieur le Préfet

Le Préfet précise qu'il faudra tenir compte de tous les éléments exogènes dans le PPA, comme l'évolution de la réglementation, les appels à projet, etc. Il confirme l'importance du copilotage dans les ateliers ; un appel à volontaire est en ce sens lancé par la DREAL. et la nécessité de poursuivre les échanges en dehors des réunions. Il rappelle que le calendrier est très serré si on veut avoir un PPA opérationnel en mars 2022. Il remercie les participants pour leur implication et participation future aux ateliers afin que le PPA soit le plus concret et efficace possible.

La plénière du 15 décembre se tiendra également en visioconférence via ZoomPro.

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

La liste ci-dessous recense uniquement les participants ayant pu annoncer leur présence en amont. Il est donc possible que cette liste ne soit pas exhaustive.

Elsa THOMASSON	ADEME
Agnès DUVAL	ADEME
Marc BARDINAL	ADEME
Daniel CHATELIN	AGEDEN
Julien ALLIROT	AGEDEN
Marie FILHOL	ALEC
Frédéric ROUX	ALEC
Nadji MEZIANE	ALEC
Isabelle CHARPIN	APORA
Bernard PIOT	ARS
Corinne CASTEL	ARS
Gladys MARY	ATMO
Véronique STARC	ATMO
Murielle PEZET-KUHN	AURG
Yannick NEUDER	Bièvre Isère communauté
Chantal BALLON	CCI Grenoble
C. BAYLE	CCI Nord Isère
A. HUOT MARCHAND	CCI Nord Isère
André COPPARD	Chambre d'agriculture de Grenoble
Robinson STIEVEN	Chambre d'agriculture de Grenoble
Johanne BOUCHUT	Chambre d'agriculture de Grenoble
Guillaume DORE	Chambre des Métiers et de l'artisanat
Sophie DUPARD	Communaute de communes Bièvre Est
Carole DRUART	Communauté de communes de la Matheysine
Anne FORET	Communauté de communes du Grésivaudan
Philippe LORIMIER	Communauté de communes du Grésivaudan
Coralie BOURDELAIN	Communauté de communes du Grésivaudan
Maïté QUINN DUNCAN	Communauté de communes du Trièves
S. LOUKIANOFF	Communauté de communes du Trièves
Mélanie HODEAU	Communauté de communes Des massifs du
Vercors	

Olivier NICOD	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
Sandra ALLALI	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
Olivier CHIRPAZ	Communauté du Pays Voironnais
Luc REMOND	Communauté du Pays Voironnais
Marie COUV RAT-DESVERGNES	Communauté du Pays Voironnais
Pascale REY	Communautés de communes Cœur de Chartreuse
Véronique LESPINATS	Conseil Départemental
Marie Pierre FLECHON	Conseil Départemental
Brigitte GALLO	Conseil Départemental
Véronique POIROT	DDT38
Etienne GOILLOT	DDT38
Philippe MANSUY	DIR Centre Est
Corinne THIEVENT	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Danielle PELLEGRINO	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mathias PIEYRE	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Emmanuel DONNAINT	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Evelyne BERNARD	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Cédric PLEUX	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Boris VALLAT	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Maion DELOLME	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Chantal GEHIN	FNE
Francis ODIER	FNE
Christophe FERRARI	Grenoble Alpes Métropole
Clément PESLE	Grenoble Alpes Métropole
William MEUNIER	Grenoble Alpes Métropole
Anne BOISSEAUX	Grenoble Alpes Métropole
Alize BACHIMON	Grenoble Alpes Métropole
Pierre VERRI	Grenoble Alpes Métropole
Rémi TRAVERSIER	Grenoble Alpes Métropole
Cécile CENATIEMPO	Grenoble Alpes Métropole
Bruno CIRY	Préfecture – SIACED PC
Elodie BRUN CHEVALIER	Préfecture – MCI
Marie-Noelle ROUX-LEFEBVRE	Région
Marie Hélène DARONNAT	Région
Marie-Caroline NICOLAS	Région
SYLVAIN LAVAL	SMMAG

Laurence THERY	SCOT Grenoble
Cécile BENECH	SCOT Grenoble
Amandine DECERIER	SCOT Grenoble
Jacqueline COLLARD	SERA
Ophélie THEZIER	St Marcellin Vercors Isère Communauté
Albert BUISSON	St Marcellin Vercors Isère Communauté
Anne-Cécile FOUVET	Ville de Grenoble
Lara ASSOULINE	Ville de Grenoble
Emmanuel ROY	FBTP
Jérôme CALVI	FBTP
Jerome GENESTE	France Chimie Auvergne Rhône Alpes
ValérieFrancois Barthelemy	France Chimie Auvergne Rhône Alpes
Claire ALONSO	SUEZ Pont-De-Claix
Raymond JODER	APRR
Jean Luc BESANCON	CIVIPOLE ex LAGGLO
Dominique TATUR	CIVIPOLE ex LAGGLO
David LASALMONIE	Framatome